

Formation des délégués élèves

Formation des Conseillers Principaux d'Education contractuels

Lucyna MOARI, IA IPR EVS, Toulouse, le 26 novembre 2019

La formation des délégués élèves (délégués de classe, élus au Conseil de vie collégienne, au Conseil de vie lycéenne, éco-délégués) **doit permettre aux élèves d'acquérir des connaissances, capacités et comportements nouveaux qu'ils pourront réinvestir dans leur parcours de formation et dans leur parcours personnel.**

Objectifs de la formation :

A l'issu de la formation, les élèves seront capables de :

Connaître et comprendre

- Système éducatif dans l'académie
- Organisation et fonctionnement de l'établissement
- Missions et rôle des responsables : chef d'établissement, gestionnaire, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT), secrétaire de la direction, CPE et l'équipe de vie scolaire, professeur documentaliste, professeur principal, chef cuisinier, responsable de l'équipe des agents, ...
- Instances de l'EPL : composition et objectifs
- Budget de l'EPL
- Supports et documents dans un EPL : Règlement intérieur, projet d'établissement, contrat d'objectifs, projet CESC (articulation des quatre parcours éducatifs)

Compétences langagières :

- Prendre la parole en public
- Adapter son discours à son interlocuteur
- Argumenter
- Rédiger des comptes rendus
- Communiquer

Compétences citoyennes

- Comprendre, faire vivre et promouvoir des règles de droit qui prévalent en société
- S'approprier et promouvoir les grands principes de la justice et les règles du fonctionnement social, distinguer ce qui est objectif de ce qui est subjectif, l'intérêt général et l'intérêt personnel
- Adopter la posture d'un élu représentant un groupe d'élèves

Méthodes et outils de travail

- Collaborer
- Maîtriser la démarche de projet (analyser l'existant, établir un diagnostic, définir des objectifs, concevoir, formaliser et mettre en œuvre un projet, produire, évaluer)
- Utiliser des outils numériques d'une manière éthique et responsable

Responsable de la formation : Conseiller Principal d'Education

Intervenants dans la formation :

Prioritairement, les élèves et personnels de l'établissement

- Equipe de direction et d'administration
- Enseignants
- Agents
- Représentants des parents d'élèves élus au Conseil d'Administration
- Représentant de collectivité territoriale
- Anciens élèves délégués

En fonction des projets

- Associations et organismes partenaires de l'Ecole

Organisation :

Elections

- Appel à candidature
- Affichage et communication des professions de foi
- Elections de délégués dans le respect des règles démocratiques

Formation

- **Tout au long de l'année avec des journées de formation** (dans le cadre de l'heure de vie de classe, l'AP, ...) **et de travail en commissions thématiques** (des réunions d'une trentaine de minutes entre 12h et 14h)
- Calendrier à valider par le chef d'établissement en concertation avec les enseignants.

Situations de formation (quelques pistes, liste non exhaustive)

- Préparation d'un questionnaire, d'un quiz sur l'organisation et le fonctionnement
- Conduite des entretiens avec les personnels et élèves de l'EPL
- Réalisation d'une vidéo ou une exposition de présentation de l'établissement
- Réalisation d'un guide de délégué pour les nouveaux représentants
- Débats sur des thématiques choisis par les élèves
- Organisation d'une sortie, d'une intervention, sa présentation au CA
- Rédaction d'une note de synthèse suite au visionnage d'un débat, d'une intervention, ...
- Participation à une simulation de conseil de classe (jeux de rôle, observation) et analyse
-

Mise en œuvre des projets

- La mise en place des commissions dont les thèmes sont choisis par les élèves devrait favoriser la prise d'initiative et la conduite de projets.
- Le travail de chaque commission thématique pourrait être coordonné par un élève délégué volontaire.
- Chaque commission est à l'initiative d'un projet aboutissant à une réalisation concrète.

Communication

- Définition, au début de l'année, des modes de communication et de partage d'information et d'outils (TRIBU, espace dédié sur l'ENT)
- Comptes rendus systématiques des réunions transmis au CPE coordonnateur avec copie au chef d'établissement.
- Une fois validé, le compte rendu est affiché sur le panneau d'information dédié à cet effet.

Valorisation :

- Valorisation de l'engagement de l'élève dans le bulletin
- Présentation des projets impulsés et menés par les élèves lors des manifestations de fin d'année

Evaluation :

- (Auto)évaluation par l'élève des compétences visés dans la formation
- Evaluation par le CPE coordonnateur
- Impact des projets menés par les élèves délégués sur le climat de l'établissement